

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 17 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Danièle CARLIER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Bruno DEMORY donne procuration à M. Michel BUREAU
M. Guillaïn de France donne procuration à M. Christian DEBLOIS
M. Julien LEQUIEN donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Dominique PANIZ donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO
M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (8)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-71 – Affectation définitive du résultat 2025 de la section de fonctionnement – Budget annexe ZA 40014

Rapporteur : Yves LOUBES

Il est rappelé à l'Assemblée que conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats budgétaires de l'exercice N-1 sont affectés par délibération du Conseil Communautaire, après constatation des résultats lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos afin d'équilibrer le budget primitif. Cela signifie que les résultats sont affectés dès le vote du budget primitif, sans attendre le vote du CFU.

Les modalités de reprise sont équivalentes, et l'affectation doit être totale. Seule l'inscription au compte 1068 reste prévisionnelle et ne peut donc faire l'objet d'une exécution avant le vote du CFU et l'affectation définitive des résultats.

Cette année, la reprise anticipée des résultats s'explique principalement par le dysfonctionnement de l'application Helios de la Direction Générale des Finances Publiques, utilisée pour la gestion comptable des collectivités, rendant impossible la production des CFU dématérialisés pour un vote lors de la séance du 26 février 2026.

Le Conseil Communautaire ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Les résultats et leur affectation définitive sont identiques à ceux votés lors de la séance du 26 février 2026.

Détermination du résultat 2025 de la section de fonctionnement	
Recettes (A)	185 028.06 €
Dépenses (B)	85 027.73 €
Résultat de l'exercice C=(A-B)	100 000.33 €
Résultat reporté année N-1 (D)	-78 579.06 €
Résultat de fonctionnement à affecter E=(C+D)	21 421.27 €

Détermination du résultat 2025 de la section d'investissement	
Recettes (A)	77 334.39 €
Dépenses (B)	85 027.73 €
Résultat de l'exercice (C)=(A-B)	-7 693.34 €
Résultat reporté année N-1 (D)	-77 334.39 €
Résultat d'investissement à reporter au compte 001	-85 027.73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (F)=(C+D)	-85 027.73 €

Etat des restes à réaliser au 31/12/2025	
Recettes (A)	0.00 €
Dépenses (B)	0.00 €
Solde des restes à réaliser (G)=(A-B)	0.00 €

Solde de la section d'investissement (H)=(F+G)	-85 027.73 €
---	---------------------

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement à affecter	21 421,27 €
Affectation au 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	21 421,27 €
Affectation au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération DEL2026-02 du 26 février 2026 portant sur la reprise anticipée et affectation du résultat 2025- Budget Annexe-ZA-40014,

Vu la délibération DEL2026-11 du 26 février 2026 portant sur la présentation et le vote du budget primitif – Budget Annexe-ZA-40014,

Vu la délibération du 25 juin 2026 (DEL2025-65) portant approbation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 05 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Décidé** d'affecter la somme de 21 421,17 € à la section d'investissement.
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillaïn de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	17 juin 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise

